



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES  
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Dijon, le 20 août 2018.

**Pôle Environnement et Urbanisme**

*Section Installations Classées Pour l'Environnement.*

Affaire suivie par M. Rémi BARRIER  
Tél. : 03.80.44.66.04 - courriel : remi.barrier@cote-dor.gouv.fr

Monsieur le Directeur Général,

Par courrier du 10 juillet 2018, reçu en préfecture le 17 suivant, vous m'indiquez que la société ENGIE GREEN BRETELLE est le nouvel exploitant du parc éolien dénommé «Bretelle » comportant 15 aérogénérateurs, 10 installés sur la commune de ETALANTE et 5 sur celle de POISEUL la GRANGE, pour une puissance totale installée de 30,75 MW.

Après examen par l'inspection de l'environnement, je prends acte du fait que les documents fournis sont conformes aux dispositions des articles R181-47 et R515-104 du code de l'environnement.

Enfin je vous rappelle que les prescriptions des arrêtés de permis de construire (PC 2123704A006 - PC 2148904J0001 – PC 2125304A0005) délivrés en date du 4 septembre 2006, demeurent en vigueur.

**Ce document vaut récépissé de déclaration de changement d'exploitant.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

LE PREFET,  
Pour le Préfet et par délégation  
le secrétaire général

M. le Directeur Général de ENGIE GREEN BRETELLE  
(A l'attention de Mme GRANJON,  
chargée de mission Cession et Financement).  
215, rue Samuel Morse – Le Triade II

Original signé :  
Christophe MAROT.

34000 MONTPELLIER

*Copie pour information à la DREAL – Unité Départementale 21*